
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2019

PROCES VERBAL

Le huit janvier deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames BERTRAND Amandine, BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, DUPONT David, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : BARIL Paméla, JAUNET Catherine, LACHAUD Elsa, LE ROUZIC Ludovic.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

PARKING

Pour rappel, lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a été décidé de lancer la consultation des travaux d'aménagement de l'espace de stationnement mutualisé et paysagé. Suite à cela, une observation a été formulée par la Préfecture sur la délibération émise. En effet, celle-ci ne mentionne pas le montant prévisionnel du marché.

Ainsi, Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux du marché en cours s'élève à 157 283.20 € HT. La délibération modificative précisant ce montant est alors validée par le conseil afin de sécuriser sur le plan juridique, la procédure du marché public.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire donne lecture aux élus d'une proposition de contrat concernant le « Soutien aux territoires », proposé par le Département. Il présente les différentes catégories pouvant être subventionnées :

- Habitat
- Mobilités
- Education
- Numérique

Suite à cela, il propose d'inscrire le projet de construction d'un espace de stationnement mutualisé et paysagé de 80 places, avec une aire de covoiturage de 10 places, permettant de mutualiser les déplacements motorisés et encourageant l'utilisation des moyens propres tels que le vélo.

Ce projet estimé à 250 000 € HT pourrait être subventionné sur la partie co-voiturage, dans la catégorie « Mobilité ». Pour cela, il faudra cependant inscrire le projet avant le 31 janvier 2019. À l'unanimité, le conseil municipal valide ce projet de construction d'un espace de stationnement mutualisé de 80 places dont 10 places de stationnement pour le covoiturage.

Dans la continuité, Monsieur le Maire donne également lecture aux élus d'un appel à projets de la part de l'Etat pour la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux ». Il présente les différentes catégories pouvant être subventionnées en 2019 :

- Transition énergétique
- Mise aux normes et sécurisation des établissements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

- Développement numérique
- Réalisation d'hébergements
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

Dans le cadre de la DETR 2019, le projet de construction de l'espace de stationnement mutualisé et paysagé avec une aire de covoiturage en amont validé, pourrait être subventionné entre 25 et 35 %. Pour cela, il devra être inscrit avant le 9 février 2019.

Toujours à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet permettant également la sécurisation aux abords des établissements scolaires près de la salle des Vallées.

LOCAL INFIRMIER

Monsieur Le Maire présente le chiffrage effectué par l'entreprise menuiserie DUGAS, pour le futur centre de soins, anciennement local Groupama. Il est nécessaire de changer la porte d'entrée avec 2 vantaux renforcés, 1 fenêtre 3 vantaux dont 1 en oscillo-battant et 2 blocs-portes intérieures. Après présentation et le choix final se portant sur le P.V.C, le montant total sera de 3 350 € H.T pose comprise.

L'aménagement du local sera assuré en régie par le personnel intercommunal.

Les permanences seront quant à elles étudiées ultérieurement en fonction des demandes.

CIMETIÈRE

Monsieur le Maire présente aux élus deux devis relatifs à la réalisation d'un enrobé sur les deux allées principales du cimetière. Lors de la dernière réunion, il avait été convenu de faire chiffrer un enrobé noir et un enrobé beige pour comparaison. Les tarifs sont les suivants :

- Enrobé couleur beige : 19 208 € HT
- Enrobé couleur noir : 18 465.50 € HT

La préférence se portant déjà lors de la dernière réunion sur l'enrobé de couleur beige, le choix se confirme toujours malgré l'enlèvement des bordures sur l'enrobé beige et un surcoût de 562.50 €H.T.

DIVERS

- Remise du rapport du commissaire enquêteur sur la modification du PLU.
- Évolution sur le programme des travaux du lotissement communal.
- Signature de la convention concernant le lancement de la souscription publique avec la Fondation du Patrimoine pour les tableaux de l'église : la signature devra s'effectuer avec la presse.
- Repas des aînés, organisation avec les membres du CCAS : 120 repas commandés auprès de VOTRE MARCHÉ. Rendez-vous donné à 11h le 15 janvier pour les préparatifs.